

L'info-Fassett

Janvier 2021



Bonne année 2021 de la part de toute l'équipe de la municipalité de Fassett !

Le conseil municipal ainsi que tous les employés de la municipalité désirent vous souhaiter une bonne année 2021. Il est évident que 2020 fut une année difficile pour plusieurs d'entre nous. Par contre, il y a une lueur d'espoir en ce début d'année 2021. Nous devons continuer de travailler dans le même sens pour passer à travers cette épreuve. Bref, pour 2021, nous vous souhaitons de demeurer en santé et de pouvoir, qui sait, profiter des gens que l'on aime !

Bonne année 2021 de la part de toute votre municipalité !

Les résultats de la guignolée pour Fassett

La municipalité de Fassett a amassé une somme de 2 730,00\$ pour la guignolée 2020 en comparaison à la somme de 1 878,00\$ pour 2019 !

Nous aimerions remercier les citoyens de Fassett pour leur sensibilité et leur grande générosité pour les personnes dans le besoin.

On aimerait souligner la contribution exceptionnelle d'une citoyenne ou d'un citoyen de Fassett pour un montant significatif permettant d'amasser ce montant.

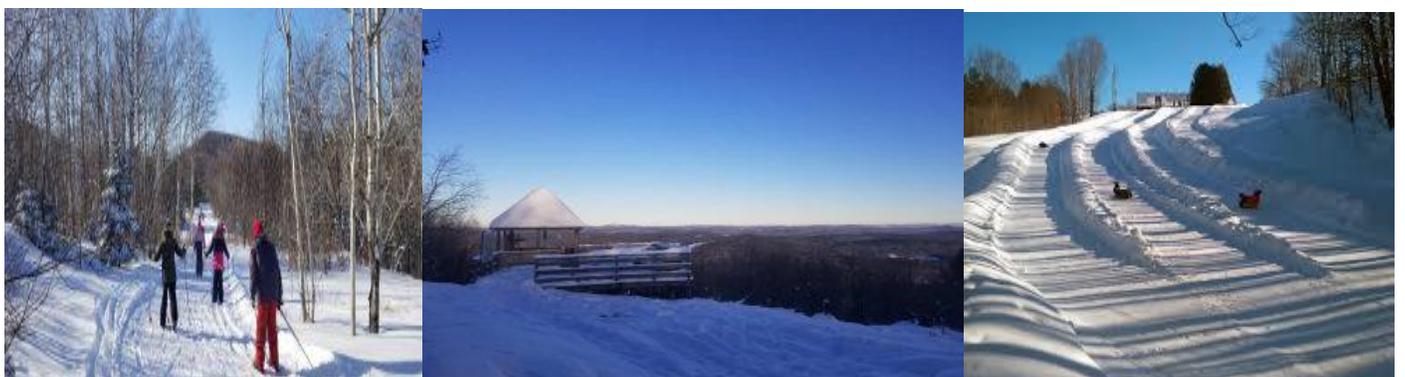
Ensemble, nous pouvons être fières de cette contribution. Elle traduit bien toute l'importance des valeurs de considération, de compassion et d'empathie que nous avons tous pour les personnes qui en ont vraiment besoin.

Accès gratuit pour les résidents de Fassett au Parc des Montagnes Noires à Ripon

À la suite d'une concertation et d'une demande de quelques résidents, il est désormais possible d'accéder aux différentes activités offertes au Parc des Montagnes Noires à Ripon. Sur place, les activités disponibles sont les suivantes : glissades sur tubes, sentiers de raquettes, sentiers de ski de fond et accès au belvédère avec une superbe vue sur les montagnes. L'accès au stationnement est également gratuit.

Pour avoir accès gratuitement à ces activités, vous devez avoir en main une preuve de résidence en arrivant au chalet Stéphane-Richer (permis de conduite, facture d'électricité, facture de taxes ou un bail).

Profitez s'en bien !



Adhésion au Ski de la Seigneurie pour l'hiver 2021 – Venez chercher votre passe !

Bonne nouvelle ! Nous avons renouvelé notre adhésion au ski de la Seigneurie pour la saison 2021. Vous pouvez dès maintenant prendre un rendez-vous avec le bureau municipal pour récupérer votre laissez-passer.

Ce dernier donne accès à plus de 80 km de pistes, situées sur le golf du château Montebello et à Kenauk-Nature. Vous pouvez également louer gratuitement, selon les restrictions, un équipement complet de ski à la boutique du château Montebello (skis, bâtons, souliers).

Réouverture de la bibliothèque – horaire du lundi

La bibliothèque est ouverte ! Les prêts de livres et équipements se font sans contact.

Veillez noter qu'en raison du couvre-feu, la bibliothèque sera ouverte de 17h45 à 19h45 les lundis.

Ouverture de la patinoire – Cabane fermée

La patinoire est maintenant ouverte. La cabane demeure cependant fermée et les patins devront être chaussés à l'extérieur. Voici quelques petites consignes à respecter :

Une distanciation physique de 2 m doit être respectée entre les personnes/les bulles familiales.

Vous remarquerez aussi la présence de deux nouveaux buts de hockey. Ceux-ci respectent maintenant certaines règles de sécurité.

Stationnement dans les rues lors des tempêtes

Afin de faciliter le travail des déneigeuses, nous vous demandons de ne pas stationner votre véhicule dans les rues lors des tempêtes hivernales et lorsqu'il y a des précipitations de neige.

Merci de votre compréhension.

Déneigement des entrées privées

Nous souhaitons vous rappeler qu'il y a un règlement dans notre municipalité qui stipule que les citoyens ne peuvent se « départir » de leur neige en provenance de leur cour ou de leur terrain privé en poussant cette dernière dans les voies publiques. Bref, nous ne pouvons pas jeter la neige de notre entrée directement dans la rue.

Merci de votre compréhension.

Comment se débarrasser du fumier de poule

Un cultivateur de Fassett est prêt à le récupérer deux fois par année, soit à l'automne et au printemps. Si besoin, contactez M. Yves Legris au (819) 423-5193.

Accès aux sentiers du Parc de la Gatineau

En empruntant un laissez-passer à la bibliothèque municipale, vous pouvez pratiquer le ski de fond, la raquette et le vélo d'hiver **gratuitement** dans les sentiers du parc de la Gatineau. Veuillez noter que pour les enfants de douze ans et moins, l'accès au parc est déjà gratuit.

Ces laissez-passer sont bons pour une période maximale de 2 semaines consécutives, et ce, autant de fois que vous le voulez durant la saison hivernale.

Communiquez avec Johanne à la bibliothèque pour emprunter un laissez-passer. Il y a en 5 pour vous.



Pour nous joindre: 19, rue Gendron Fassett (QC) J0V 1H0

Tél. : 819-423-6943 - Fax : 819-423-5388

www.village-fassett.com

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com

MUNICIPALITÉ DE FASSETT